

REUNION

Type de document de réunion : CR

Référence : Mission SGB mutualisé/JBN/CR/SGBM_CT_13dec2012_CR.doc/14-12-2012

Date de la réunion	13/12/2012 13:00	Lieu de la réunion	Autre
Trigramme rédacteur	JBN	Rédacteur	bernon
Structure émettrice	Mission SGB mutualisé		
Date création :	14-12-2012	Dernière mise à jour	07-01-2013
Etat	en cours	Version	
Nom du fichier	SGBM_CT_13dec20 12_CR.doc	Nb pages	

Circuit de validation du document

Date	Auteur	Etat

Diffusion du document

Date	Auteur	Liste de diffusion concernée

Mises à jour du document

Date	Auteur	Version	Commentaires
	JBN	1.0	Création de la 1 ^{ère} version du compte rendu
	JBN	1.1	Corrections de Sophie Demange

Propositions pour l'ordre du jour

Date	Auteur	Propositions

Liste des participants à la réunion

- Jérôme Barthélemy, Marne-la- Vallée (coopération avec Créteil)
- Emilie Barthet, Lyon 1 (PRES Lyon)
- Jean Bernon, ABES - Chargé de mission SGB mutualisé
- Sandrine Berthier, Lille 3
- Martine Brunet, ABES – Directrice adjointe de l'ABES
- Raphaële Bussemey – Clermont-Ferrand
- Nadine Cormerais-Vernay, Grenoble 1/2/3 (PRES Grenoble université)
- Delphine Coudrin, Bordeaux
- Sophie Demange, Lille 3 (coopération avec Lille 2)
- Loïc Ducasse, PRES Toulouse
- Benjamin Guichard, BULAC
- Odile Grandet, Campus Condorcet
- Régis Griesser, BIU de Montpellier
- Magali Le Coënt, Paris 6 (PRES Sorbonne université)
- Romain Le Nezet, Paris 3 (PRES Sorbonne Paris Cité)
- Jean-François Lutz, Université de Lorraine
- Stéphanie Maréchal, Université de Lorraine
- Gisèle Maxit Université de Savoie (PRES Grenoble université)
- Frédéric Parent, Université de Bourgogne
- Alain Philipona (AMUE)
- Martine Pochard, Franche-Comté (coopération avec Bourgogne)
- Danielle Roger, ENS Lyon (PRES Lyon)
- Julien Sempéré, Paris 5 (PRES Sorbonne Paris Cité)
- Bernard Teissier, ENS Lyon (PRES Lyon)

Ordre du jour de la réunion

Objet de la réunion : *Le modèle économique du système de gestion de bibliothèque mutualisé*

Invités :

représentant de l'ABES : Martine Brunet

1^{ère} partie : Enquête sur le coût de l'informatisation documentaire des établissements

2^{ème} partie : Eléments pour construire le modèle économique du système commun

Information générale

La Bibliothèque La Pérouse de l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER) a signé un contrat avec OCLC et décidé d'adopter WMS et WorldCat Local comme systèmes de gestion et de découverte.

Jean Bernon était invité le 12 décembre à Barcelone par le Consortium des Bibliothèques Universitaires de Catalogne (CBUC) pour parler du projet français de système de gestion mutualisé et échanger sur l'évolution des consortiums vers les systèmes de nouvelle génération. Le CBUC qui utilise actuellement Millennium a un projet d'évolution vers un système de nouvelle génération. Il souhaite continuer les échanges avec l'ABES et d'autres réseaux sur ce point. Il invitera en 2013 l'Université de Tilburg et le Consortium américain Orbis.

Le même jour Loïc Ducasse a assisté à l'ALMA day organisé à Toulouse. Il a notamment suivi l'intervention de Jo Rademakers, chef de projet pour la réinformatisation du réseau documentaire de la Katholieke Universiteit de Leuven avec Alma. La KU est partenaire du développement avec Ex Libris des fonctions consortiales du système. Le résultat de cette collaboration sera mis en production à Leuven avant fin 2013.

Une présentation de WMS aura lieu le 18 janvier à Toulouse.

Plusieurs fournisseurs potentiels de SGB ont manifesté le souhait de présenter leur solution au comité technique. Deux d'entre eux ont finalement repoussé leur présentation à fin février. En revanche la société BibLibre a accepté d'intervenir le 28 janvier au matin sur les pistes de construction d'une solution à partir de briques open source.

1 – Enquête sur le coût de l'informatisation documentaire

Sophie Demange et Sandrine Berthier présentent les résultats de l'enquête. 17 réponses ont été reçues. L'enquête était très précise et visait à obtenir des résultats consolidés. Y répondre n'était pas simple sur tous les points. Les établissements qui ont accepté de répondre en ont retiré une analyse détaillée utile à l'établissement et ont permis d'obtenir quelques indications générales utiles au projet commun. Mais ils ne souhaitent pas que les chiffres détaillés soient diffusés en dehors du comité technique et du comité de pilotage.

L'analyse a été faite selon trois axes :

- Nature du service :
 - o SIGB
 - o gestion des ressources électroniques : base de connaissance, résolveur de liens, outil de gestion des accès distants, ERM

- services en ligne : outils statistiques, moteur de recherche fédérée, outil de découverte, service de renseignement en ligne, bibliothèque numérique et archive ouverte/plateforme pédagogique
- catalogues collectifs : SUDOC et WorldCat essentiellement
- Nature de la dépense : matériel, logiciel (ou service), personnel
- Type de dépense : investissement / fonctionnement

Ce cadre étant posé, les premiers résultats généraux que l'on peut en tirer sont les suivants.

1 - Le coût du personnel qui administre les systèmes est le plus important (58% des coûts) si l'on considère la nature des dépenses. Le nouveau système ne touchera pas fondamentalement à ce coût. Les établissements espèrent seulement que la rationalisation possible avec le nouveau système, en particulier l'unification des filières imprimée et électronique ainsi que la fin des transferts réguliers et de la double saisie, permettra de faire plus de choses et de rendre de meilleurs services.

Volontairement l'enquête n'a pas inclus le coût de mise à jour des données (catalogage en particulier). Le gain sur le catalogage des imprimés ne sera pas spectaculaire car le SUDOC actuel a déjà fortement rationalisé ce volet. En revanche le bénéfice d'une base de connaissance internationale pour la documentation électronique, couplée à un index incluant les articles, et la mise à jour collective des niveaux national et local de cette base constituera un service majeur que la plupart des établissements ne peuvent pas rendre aujourd'hui. Mais la mise à jour locale de la base nécessitera un nouvel investissement en personnel dans les établissements qui ne disposent pas aujourd'hui de ce service.

2 - Le coût du SIGB est le plus important (48%) si l'on considère la nature des services. Le SIGB est suivi des services en ligne (25%), des outils de gestion des ressources électroniques (19%) et enfin des catalogues collectifs (8%).

3 - Le coût du matériel est relativement faible (7% des coûts) et inclut celui des personnels dédiés à son fonctionnement. Il est sans doute sous-évalué parce que la DSI de l'établissement y contribue toujours plus ou moins (réseau et sauvegardes entre autres) sans que cette contribution puisse être clairement évaluée.

4 - Le SIGB a une part prépondérante dans le coût du matériel (64% du coût). Les services en ligne ont un coût matériel faible (15% du coût) et préfigurent le modèle de coût qui sera celui du SGB mutualisé.

5 - Le coût du personnel dédié au SIGB est le plus élevé dans l'absolu (54% des dépenses de personnel). **Mais relativement la gestion des ressources électroniques et les services en ligne sont plus consommateurs en personnel** : 73% des dépenses de gestion des ressources électroniques sont des dépenses de personnel et 65% des dépenses pour les services en ligne sont des dépenses de personnel.

6 - Les coûts d'investissement lissés annuellement se révèlent plus faibles que prévus.

Pour les SIGB en particulier l'investissement des bibliothèques est élevé mais elles le gardent très longtemps moyennant quelques mises à niveau, 12 ans en moyenne (jusqu'à 18 ans).

7 - Les coûts annuels de support et d'abonnement restent donc au bout du compte le principal coût variable. *C'est l'écart entre ces coûts actuels et le coût d'abonnement annuel du système commun qui restera le facteur le plus visible et sans doute décisif.*

8 - Il y a une grande disparité des coûts entre établissements. La tendance globale est un coût proportionnel à la taille (= nombre d'étudiants), mais ce n'est pas linéaire, il y a des effets de seuil et surtout le coût est très élevé pour les petits établissements.

Les différents coûts ont été rapportés au nombre d'étudiants pour définir des coûts globaux de référence et permettre à chaque établissement de se situer par rapport aux coûts de référence. Mais certains participants observent qu'il faut inclure les enseignants-chercheurs et administratifs et utiliser des statistiques officielles (année SISE, FTE, etc.). D'autre part il y a une difficulté pour les usagers des BIU qui peuvent recouper en partie les usagers d'autres établissements qui ont participé à l'enquête. Il est finalement convenu de retenir chaque fois que possible le nombre de personnes rattachées à l'établissement et, pour les BIU dont les usagers dépendent aussi de SCD, le nombre d'usagers actifs. Sur cette base la commission qui a mené l'enquête proposera une méthode précise.

Il est probable que le système commun aboutira à une répartition plus lisse des coûts entre établissements et que certains y gagneront plus que d'autres. Ce sera un critère dans la décision de chaque établissement pour adhérer au système commun.

9 - Le taux d'équipement des établissements varie fortement selon les systèmes. Tous les établissements disposent d'un SIGB, 95% d'un AtoZ, 70% d'un résolveur de lien et d'un service d'accès distant. Les autres outils ou services (ERM, outil de découverte, recherche fédérée, outil de statistiques, bibliothèque numérique, renseignement à distance, archives ouvertes) sont implantés dans moins de la moitié des établissements.

Différentes corrections et harmonisations des résultats de l'enquête ont été suggérées (notamment point 8 ci-dessus) et la commission proposera une nouvelle version, sans que cela remette en cause les principaux résultats ici rapportés.

2 - Eléments pour le modèle économique du système commun

A priori le nouveau système commun reconduira les principes de base du modèle économique actuel du SUDOC. L'ABES contractera avec le fournisseur pour les services nécessaires à l'ensemble du réseau et le montant annuel versé par l'ABES au fournisseur sera réparti entre les établissements participants.

Le comité de pilotage, le comité technique et le conseil scientifique de l'ABES ont insisté sur la nécessité de définir différents niveaux de service pour permettre aux établissements un choix

modulaire et une meilleure maîtrise de leur calendrier. Trois niveaux de service s'imposent d'emblée :

- Les établissements qui souhaitent utiliser toutes les fonctions du système commun
- Les établissements déployés qui souhaitent, au moins dans un premier temps, garder leur système en l'état et s'en tenir au bénéfice du catalogage partagé et à la participation au catalogue collectif
- Les établissements non déployés du SUDOC-PS qui souhaitent simplement continuer à participer au catalogue collectif.

Il serait de plus souhaitable de pouvoir dissocier l'outil de découverte des fonctions de gestion. Certains établissements souhaitent bénéficier des fonctions de gestion, des ressources électroniques en particulier, mais soit ils ont déjà un outil de découverte satisfaisant, soit ils peuvent être liés contractuellement pour quelques années, soit ils souhaitent mieux maîtriser les outils pour le public.

Certains participants émettent des doutes sur l'interopérabilité proclamée entre briques de fournisseurs différents ou estiment que le fournisseur voudra définir lui-même les modules qu'il propose à ses clients. Il est d'autant plus important de définir les principaux niveaux de service nécessaires au fonctionnement du réseau sans tomber dans une dispersion ingérable des choix possibles.

Le coût pour les établissements dépendra en partie de la grille du fournisseur pour les différents niveaux de service et sera marginalement augmenté des frais de gestion et de service de l'ABES. Il dépendra aussi de la répartition de ces coûts au sein du réseau, qui sera discutée de la même manière qu'actuellement.

L'objectif d'une diminution des coûts demeure essentiel au projet de SGB mutualisé. Mais la diminution ne sera pas égale pour tous les établissements et sera plus nette pour ceux qui choisiront l'ensemble des fonctions.

La question d'une aide de l'Etat pour le démarrage des établissements pilotes sera posée au Ministère.

La négociation des coûts et de leur évolution au fil des ans devra être étudiée soigneusement par le cahier des charges. La force de négociation dépendra du nombre d'établissements adhérents. Un participant suggère de se faire aider par un économiste-analyste des coûts.